

## **ANNEXE 1 : Lettre d'information au résident**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de sa recherche de sécurité et de qualité, l'établissement a passé une convention avec une officine de pharmacie afin de promouvoir la meilleure prestation pharmaceutique au profit des résidents.

Cette convention, déposée au Conseil de l'Ordre des Pharmaciens, a pour but d'assurer la sécurité optimale des traitements ainsi que la traçabilité de leur dispensation et préparation jusqu'à leur administration par le personnel infirmier de l'EHPAD selon le standard de qualité et de traçabilité Médissimo.

Les traitements sont dispensés par le pharmacien et préparés dans l'officine au vue de l'ordonnance de votre médecin traitant dans des piluliers à usage unique tracés, et accompagnés de toutes les informations nécessaires à leur administration.

Les médicaments sont conservés à la pharmacie, le pharmacien assure la conservation et la gestion nominative, sous traçabilité totale, dans la limite de 6 mois. Les médicaments non utilisés à l'issue des traitements sont détruits.

Un système d'information garantit la confidentialité et la traçabilité totale du service pharmaceutique. Les utilisateurs de ces données informatisées sont le médecin coordonnateur, le personnel soignant et le pharmacien dispensateur.

Nous soumettons cette offre gracieuse de service pharmaceutique à votre approbation, si vous souhaitez bénéficier de cette prestation vous devez remplir le formulaire qui vous est proposé lors de votre admission.

## **ANNEXE 2 : Demande de prestation pharmaceutique du résident**

Je soussigné(e) Madame, Monsieur ..... résident dans l'établissement ou son représentant légal :

Déclare avoir été informé(e) de l'engagement de l'EHPAD dans une démarche conventionnelle de qualité et de traçabilité totale du circuit du médicament selon le standard Médissimo.

Demande la dispensation de mes médicaments et produits de santé par un pharmacien d'Officine engagé par convention à des objectifs de qualité, de sécurité et de traçabilité totale de sa prestation.

Demande la dispensation, la préparation, la conservation et la gestion nominative sous traçabilité totale de mes médicaments à préparer par et au sein de l'Officine

Demande la préparation de mes médicaments prescrits par mon médecin traitant en pilulier nominatif tracé à usage unique afin d'en faciliter l'administration.

Demande la destruction des médicaments que je n'aurais pas utilisés selon les procédures assurant la traçabilité de la destruction et la protection de l'environnement.

Accepte que le traitement de mes données soit administré au plan technique par Médissimo et hébergées par un prestataire d'hébergement tiers agréé à cet effet en application de l'article L.1111-8 du code de la Santé Publique et du décret du 4 janvier 2006 relatif à l'hébergement de données de santé à caractère personnel. Mes données sont accessibles uniquement par le pharmacien d'Officine engagé par convention ainsi que par le personnel de l'EHPAD en charge du bon usage du médicament.

Le résident ou son représentant légal demandant ce service gracieux ne renonce pas à son droit fondamental et permanent du libre choix de son pharmacien dispensateur. Il peut s'adresser à toute autre Officine dès lors qu'il est en capacité d'en faire la démarche. Celle-ci devra toutefois respecter le cahier des charges de la dispensation tel qu'il est défini dans la convention signée entre l'Officine et l'établissement afin de préserver la sécurité du circuit du médicament

Date

Signature